

ont cependant déjà abondamment critiqué ce document, aussi passerai-je à autre chose pour le moment. Mais que l'on ait fait suivre ce document par l'ennui d'un prétendu discours de deux heures du premier ministre, voilà une autre plaie dont on a affligé la Chambre. Le seul avantage d'avoir télévisé cette séance fut d'avoir permis à la population de voir clairement l'ennui collectif qui se lisait dans le visage des députés ministériels pendant qu'ils écoutaient ce que le premier ministre avait, ou n'avait pas, à dire.

Je reconnais que le seul ministre qui ait eu la force d'âme voulue pour écouter pendant tout le temps de ce discours fut le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). C'est bien compréhensible: il a l'habitude des discours de ce genre parce qu'il lit les siens. Il est bien dommage que nous ayons eu à subir un tel discours et à écouter le genre de déclaration qu'a faite le premier ministre. De tout ce que nous avons entendu pendant ces deux heures on ne peut retenir que deux déclarations, d'abord celle où le premier ministre s'est permis d'anticiper, comme il a dit, sur le ministre des Finances (M. Chrétien) pour annoncer un programme de création directe d'emplois de 150 millions de dollars, et l'autre où il a anticipé non seulement sur le ministre des Finances mais sur l'accord du cabinet tout entier en parlant du référendum. Je dis cela car, comme on l'a constaté pendant la période des questions hier, le cabinet entier ignorait tout de cette proposition. Mais elle comporte certains problèmes. Le premier ministre a des problèmes avec certains membres de son propre caucus.

Il y a un an, lors du débat sur le discours du trône, comme aujourd'hui, je me rappelle que le député de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance) proposa l'Adresse. Aujourd'hui, en consultant le hansard, je n'ai pu m'empêcher de sourire en voyant ce que le premier ministre lui déclara en guise de compliment. Les ayant félicités, lui et son collègue, de l'éloquence avec laquelle ils avaient prononcé leurs discours, il ajouta, et je cite:

Ces jeunes hommes au talent si remarquable témoignent de la vitalité sans cesse renouvelée de la Chambre des communes, en même temps que de sa capacité de refléter les multiples aspirations régionales et culturelles des Canadiens.

**Des voix:** Bravo!

**M. Friesen:** Cela s'est passé le 30 octobre. Un mois plus tard, le 15 novembre, le hansard cite les propos de ce même député, le député de Lafontaine-Rosemont. La veille, j'avais présenté une motion à la Chambre, demandant qu'on tienne un référendum sur la question de la peine de mort. Le premier ministre avait dit quelque temps auparavant qu'il s'agissait d'un homme jeune et intelligent qui apportait du sang nouveau à la Chambre. Eh bien, écoutez ce que le député de Lafontaine-Rosemont a dit au sujet de ce référendum. Je cite les propos du député rapportés à la page 1003 du hansard du 15 novembre 1976:

Je ne pense pas qu'il y aurait lieu d'utiliser un outil aussi dangereux, car c'est très dangereux un référendum, cela peut diviser la population d'un pays en clans, en factions, et ensuite, il est extrêmement difficile de cicatrifier les plaies.

Je suis certain que les députés du Québec se souviendront de ce que le député de Lafontaine-Rosemont a dit, il y a un an, à propos du référendum.

**M. Roberts:** Est-ce que ce n'est pas la même chose pour des élections?

**M. Friesen:** Le secrétaire d'État (M. Roberts) tient à venir mettre son grain de sel. Il s'est déjà fait passer pour un spécialiste en matière de sexe et de reproduction à la Chambre

### L'Adresse—M. Friesen

et l'on peut voir les résultats que donne sa philosophie sur la rue Yonge, à Toronto. Qu'il s'en tienne à la radiodiffusion et à la promotion des arts et évite d'aborder les questions sexuelles.

Comme en témoignage la même page du hansard, le député de Lafontaine-Rosemont ajouta ceci:

Quand on n'a pas cette expérience-là, d'après moi, ce n'est pas le moment, sur un sujet aussi délicat que celui-là, de faire des expériences. Je ne suis pas prêt à me lancer dans cette aventure-là. Et pourquoi ne suis-je pas prêt à me lancer dans cette aventure-là? Je vais vous le dire tout de suite. Ce n'est pas nouveau l'idée du référendum. Au Québec, on sait ce que c'est un référendum, parce qu'il y a des gens qui nous en parlent depuis six ans maintenant.

**Puis:**

Les vraies préoccupations de la population québécoise sont mises en veilleuse. Les problèmes économiques, les problèmes de consommation, d'industrie, de pêches, les problèmes de transport, tout cela est jeté au panier, parce que ce qui compte, c'est le référendum, c'est l'option fondamentale, et les gens votent, en 1970, en 1973, et encore en 1976, pour ou contre une option.

On trouve encore les propos suivants, à la page 1004 du hansard:

Monsieur le président, un référendum, c'est dangereux... c'est quelque chose de sérieux, et lorsqu'on joue avec des masses de 22 millions de personnes, on ne fait pas des expériences... Je ne veux pas de référendum mais j'en veux encore moins à l'occasion d'élection, parce que à ce moment-là, il arrive ce qui arrive au Québec dans le moment: Les gens n'ont pas de choix, ils ne votent plus pour un parti, ils ne votent plus pour des idées, ils votent pour une option, monsieur le président.

● (1552)

Et avec le temps, qu'arrive-t-il? Dans le cas de la province de Québec, cela crée des dissensions, des factions, et quand il y a des factions, une province ne peut pas fonctionner. Et si au Canada on crée des factions basées sur les résultats de tel référendum, ou sur le résultat de telle ou telle option, monsieur le président, il n'y a pas de place pour le Canada dans le monde.

Ce sont les propos du député de Lafontaine il y a un an, le jour même des élections qui ont eu lieu dans la province de Québec. Ces remarques ont été suivies par celles du député qui présidait le comité permanent de la justice et des questions juridiques, à savoir le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan). Nous savons tous qu'il est un homme de loi réputé. Je me rappelle fort bien la conversation qu'il a eue avec moi au sujet du mot «référendum». Il m'a donné une véritable petite leçon sur ce que sont un référendum et un plébiscite. Ainsi qu'il est rapporté à la page 1005 du hansard de ce jour-là, il a déclaré la chose suivante:

Je comprends difficilement que certains députés puissent prendre la parole à la Chambre et nous inciter à modifier tout notre système parlementaire pour la simple raison qu'ils ne sont pas satisfaits d'un vote en particulier.

Ce sont les paroles mêmes d'un député qui appuie le premier ministre lequel voici deux jours a suggéré la tenue d'un référendum. L'honorable député a poursuivi ses propos en disant:

Si nous devons tenir un référendum, il faudrait qu'il soit suivi d'une loi du Parlement qui stipulerait que les députés y sont liés par le référendum et qu'ils n'ont pas le droit de voter à leur guise sur cette question. En effet, ils seraient liés à quelque chose qui se serait produit à l'extérieur de la Chambre et qui détruirait toute la tradition parlementaire.

C'est ce que propose le premier ministre, monsieur l'Orateur, et j'ai hâte de voir comment le député de Windsor-Walkerville va voter si cette mesure est jamais présentée à la Chambre. Je surveillerai certainement le député de Lafontaine afin de voir comment il votera si la mesure est présentée à la Chambre.

**M. Blais:** Vous comparez des pommes et des oranges.